



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 13 octobre 2015

LES GRILLES INDICIAIRES DES FONCTIONNAIRES A LA POSTE

Décrets concernant les grilles indiciaires des fonctionnaires à La Poste, La Poste et la Fonction Publique doivent accélérer leur mise en œuvre

Un comité technique national de La Poste a lieu le 15 octobre 2015 avec à l'ordre du jour les projets de décret concernant les évolutions indiciaires des fonctionnaires suite à l'accord du 5 février 2015.

Enfin ! Pourrait-on dire, tant est grande l'attente des personnels concernés par des évolutions indiciaires. La CGT n'a pas cessé depuis le 5 février d'interpeller La Poste pour demander la mise en œuvre rapide.

Les réponses de La Poste ont invariablement été de rappeler les procédures longues et obligatoires de la Fonction publique.

Certes nous savions qu'il était nécessaire que des décrets soient publiés. Nous notons toutefois, qu'au lendemain de la publication de la loi Macron, en plein mois d'août, des décrets d'applications étaient publiés en urgence !

C'est donc possible de faire vite.

Les projets de décrets présentés au Comité Technique National posent aussi un problème. Ils prévoient l'entrée en vigueur

des mesures indiciaires au lendemain de leurs publications. Et cela en contradiction avec l'accord signé qui stipulait l'entrée en vigueur à la date de la signature, le 5 février 2015.

La CGT demande la rétroactivité : c'est possible, ça a déjà été fait pour le traitement d'autres fonctionnaires.

Pour la CGT, le gouvernement serait bien intentionné de faire diligence pour que les fonctionnaires de La Poste bénéficient urgemment des mesures indiciaires, d'autant que l'augmentation des postiers a été annoncée. Il serait incompréhensible qu'un accord unanime rencontre des difficultés dans son application et cela par la responsabilité du gouvernement ou alors, l'appel au dialogue social ne serait que de la posture.

Rien n'est inéluctable, mais rien n'est non plus acquis.

Pour la CGT, cela démontre que l'amplification de la mobilisation et sa poursuite sont toujours d'actualité.